



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Difficultés d'accès aux soins et aux équipements dans la filière visuelle

Question écrite n° 34282

Texte de la question

Mme Emmanuelle Anthoine appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les difficultés d'accès aux soins et aux équipements dans la filière visuelle. Les troubles de la vision représentent les atteintes sensorielles les plus fréquemment observées au sein de la population. Environ trois quarts des adultes sont concernés et près de 97 % des personnes de plus de 60 ans. Les soins optiques sont le deuxième poste de renoncement aux soins des Français en dépit de l'importance que représente la vue. L'accès aux soins et aux équipements dans la filière visuelle représente donc un enjeu important pour l'action publique en matière de santé. La mise en place du 100 % santé en optique a rencontré de nombreuses difficultés au moment de sa mise en œuvre. Elle n'a par ailleurs pas résolu le problème de l'accès aux soins du fait de la difficulté persistante pour obtenir un rendez-vous auprès d'un spécialiste en ophtalmologie. Le nombre de médecins exerçant cette spécialité reste trop faible et ils sont inégalement répartis sur le territoire national. Il en résulte de sérieuses difficultés en matière d'accès aux soins optiques, y compris pour les prestations minimales, à savoir la prescription de verres correcteurs. Dans certains territoires, les délais d'attente peuvent atteindre 9 mois. Cette situation n'est pas satisfaisante. Elle est encore aggravée par la crise sanitaire du covid-19. De nombreux rendez-vous ont dû être reportés pendant le confinement. Puis, les mesures sanitaires ont provoqué une réduction mécanique du nombre de rendez-vous. En juin 2019, l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) et l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) ont reçu la mission de leurs ministères de tutelle de rédiger un rapport sur la filière visuelle. Ce rapport, publié au mois de janvier 2020, formule plusieurs propositions permettant d'apporter des réponses concrètes et rapides aux difficultés structurelles précédemment évoquées. Pour autant, dix mois après sa publication, ces propositions n'ont trouvé aucune concrétisation. L'initiative de leur mise en œuvre appartient au Gouvernement. Aussi, elle lui demande si le Gouvernement entend mettre en œuvre ces préconisations dans des délais les plus brefs possibles afin de mettre fin à une situation fortement préjudiciable à la santé des Français.

Données clés

Auteur : [Mme Emmanuelle Anthoine](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34282

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 novembre 2020](#), page 8345

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)